

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aline MERIAU, M. Bruno GUYARD, M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	22

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Frédéric MURA, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Madame Solène MENNECIER à M. Bruno GUYARD, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET, Mme Anab LEFFRAY à M. Philippe BAUMY.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON.

A été nommé secrétaire : Monsieur Gérard HUET

Date de la convocation

15 septembre 2023

Date d'affichage

15 septembre 2023

Objet de la délibération

7- Finances locales

7-5 Subventions

7-5-3 Subventions aux associations

2023-058 –Subvention au club Petit Pierre

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le club « Petit Pierre » organise une soirée mémorielle en l'honneur de Pierre AVEZARD dit Petit Pierre, personnage illustre de Fay-aux-Loges, il a demandé le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € pour organiser cet évènement.

La commission « Développement économique, Finances, Commerce et Santé » du 15 septembre a émis un avis favorable.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde** une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association « Club Petit Pierre » pour l'organisation d'une soirée mémorielle.

et publication ou notification

Le 26/9/2023

Le secrétaire de séance
Gérard HUET



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA.

